



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/280
3 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE
Cinquième session, 13-15 juin 2001

RAPPORT DE LA CINQUIÈME SESSION

POINTS MARQUANTS

À sa cinquième session, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise:

- A approuvé un certain nombre d'activités visant à assurer une plus grande cohérence des politiques et à renforcer les activités intersectorielles, demandant notamment aux organes subsidiaires d'étudier la possibilité d'activités intersectorielles dans les domaines de la facilitation du commerce et des transports ainsi que du commerce durable du bois (par. 15 et 16).
- A adopté les recommandations formulées par la Table ronde sur les services dans les pays en transition, ainsi que par le Forum sur les conséquences du développement des services électroniques pour le commerce, l'investissement et l'entreprise (par. 23 et 26 et annexes 1 et 2).
- A approuvé le nouveau mandat du Comité, ainsi que ses objectifs généraux et buts stratégiques (par. 36, annexes 3 et 4).
- A demandé que soit constituée une équipe spéciale chargée d'établir des plans à titre préliminaire en vue d'un forum sur la facilitation du commerce qui devrait se tenir à Genève, en mai 2002 (par. 49).

– A approuvé la création d'équipes de spécialistes de la métrologie; des services de conseils, d'orientation et d'information aux entreprises; de la promotion des femmes dans l'entrepreneuriat; et de l'atténuation de la pauvreté par le développement de l'entreprise et de l'entrepreneuriat (par. 63 et 67).

– A demandé au secrétariat d'envisager avec les autres organes subsidiaires principaux de la Commission économique pour l'Europe la possibilité d'utiliser le «Modèle international d'harmonisation des règlements techniques» du WP.6 et de demander aux États membres de tenir le secrétariat informé de la transposition ou de l'utilisation à l'échelon national d'instruments juridiques, de recommandations ou de normes internationales (par. 64).

– A approuvé le programme de travail pour 2001-2002 (par. 97), la création d'un Annuaire du développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (par. 98) et l'organisation d'une réunion préparatoire officielle pour achever la mise au point du texte et de l'acte final d'un protocole facultatif révisant la Convention européenne de 1961 sur l'arbitrage commercial international (par. 100).

NOTE: Tous les documents mentionnés dans le présent rapport sont publiés sur l'Internet, à l'adresse: <http://www.unece.org/trade>.

1. Le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a tenu sa cinquième session du 13 au 15 juin 2001. Auparavant, il a tenu son forum annuel, sur le thème «Le commerce de demain: conséquences du développement des services électroniques pour le commerce, l'investissement et l'entreprise», les 11 et 12 juin.
2. Des représentants des pays suivants ont participé à la session: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.
3. Des représentants de la Communauté européenne ont aussi pris part à la session.
4. Étaient également présents des représentants de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
5. L'organisation non gouvernementale ci-après était représentée: Organisation internationale de normalisation (ISO).
6. Un représentant du Maroc a participé à la session conformément à l'article 11 du mandat de la Commission économique pour l'Europe.
7. Des représentants de 1Point Commerce, Applied Service Economics Centre (ASEC), Bulgarian Industrial Association (BIA), Commerce One GmbH (Russie), Consortium, Europe Partner Consulting, Consultant and Partners C.V., Global Links Network (Canada), Industry Canada (Service Industries Branch), International Multimodal Transport Association (IMMTA), Lucky Net Ltd. (ISP), National Agency for Enterprise Development, Romanian Foreign Trade Centre, ROSVELECOM (Fédération de Russie), Université d'État du Bélarus, Swiss Reinsurance Company, Tambov Innovation Business (Centre) Incubator (Russie), Webforce International (Espagne), et Organization for the Advancement of Structured Information Standards (OASIS) ont participé au Forum ainsi qu'à la Table ronde sur les services organisés pendant la cinquième session.

Point 1 – Adoption de l'ordre du jour

Documentation:

ECE/TRADE/269/Rev.1

Ordre du jour provisoire de la cinquième session

8. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire.

Point 2 – Élection du bureau

9. M. Safarik-Pstrosz (République tchèque) a été élu Président du Comité et M^{me} A. Öktem (Turquie), M^{me} S. Aisagaliyeva (Kazakhstan) et M. Vilchez-Barros (Espagne) ont été élus Vice-Présidents.

Observations liminaires

10. La Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies (CEE), M^{me} Danuta Hübner, a ouvert la session. Elle a attiré l'attention du Comité sur le rôle important que celui-ci jouait dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la CEE, qui souhaite en particulier renforcer la cohérence de son action et la coopération intersectorielle entre ses principaux organes subsidiaires. Elle a relevé qu'une grande partie des travaux du Comité avait déjà un caractère intersectoriel et a rappelé que la Commission avait demandé que d'autres travaux intersectoriels soient entrepris dans le cadre de projets se situant dans les domaines du commerce et des transports, et du commerce, du bois et de l'environnement. Elle a ensuite demandé au Comité de désigner d'autres questions intersectorielles pertinentes, dans les domaines du commerce électronique, des investissements et du développement des entreprises, au sujet desquelles des activités pourraient être menées dans l'avenir.

11. Elle a félicité le Comité pour sa coopération avec les autres organes subsidiaires, ainsi qu'avec des organisations internationales et sous-régionales, et l'a encouragé à encore approfondir encore ce type de coopération.

12. La Secrétaire exécutive a ensuite demandé au Comité de participer à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Les objectifs essentiels énoncés dans la Déclaration qui présentaient un intérêt particulier dans le cadre des travaux du Comité étaient le développement et l'élimination de la pauvreté; l'utilisation des technologies de l'information pour favoriser le développement; et des activités internationales de commerce et d'investissement respectueuses de l'environnement. Elle a également relevé que la Commission avait demandé à ses organes subsidiaires, dans le contexte de la Déclaration du Millénaire, d'accomplir des efforts particuliers pour lutter contre les effets de la catastrophe de Tchernobyl.

13. Pour conclure, elle a constaté avec satisfaction que le forum de 2001 et les recommandations qu'il avait formulées démontraient le caractère novateur et concret des activités du Comité. Elle a ensuite engagé le secrétariat à participer à la traduction des recommandations du forum en mesures concrètes.

Point 3 – Questions découlant de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Europe

Documentation:

TRADE/INFORMAL/2001/3 *Activities of the ECE in support of the UN initiative for information and communication technology for development*

TRADE/INFORMAL/2001/6 *Matters arising from the 56th session of the Economic Commission for Europe*

14. Le secrétariat a présenté les documents susmentionnés et a attiré l'attention sur les décisions de la session qui présentaient un intérêt direct pour le Comité et ses travaux futurs, à savoir la nécessité d'accroître la cohérence de l'action menée, de renforcer les travaux

intersectoriels et de contribuer à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies.

15. À cet égard, le Comité a demandé au CEFAC-ONU d'établir une liste d'instruments et de recommandations visant à faciliter le commerce et les transports en liaison avec le Comité des transports intérieurs et le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses. En outre, le Comité a demandé au Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6) de participer, dans le cadre de ses activités en matière d'harmonisation et de certification techniques, à des discussions avec le Comité du bois pour déterminer les moyens d'accomplir des progrès concernant la coopération intersectorielle relative au commerce durable du bois. Il a été également convenu que le Bureau examinerait d'autres mesures de nature à faire progresser les questions liées au commerce et à l'environnement.

16. La Commission ayant demandé aux principaux organes subsidiaires de contribuer à atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, le Comité a prié le Groupe de travail sur le développement de l'entreprise (WP.8) et son Équipe de spécialistes de la ferraille radioactive d'envisager le lancement d'actions spéciales dans la région touchée.

17. Le document TRADE/2001/INFORMAL/6 a ensuite été **approuvé** pour mise en œuvre et publication en tant que document officiel.

18. Le Comité s'est félicité des travaux consacrés par le secrétariat aux technologies de l'information et des communications au service du développement, présentés dans le document TRADE/2001/INFORMAL/3. Il a été demandé d'apporter certaines modifications à ce document en ce qui concerne la mise au point en commun de nouvelles normes concernant les activités économiques électroniques par le CEFAC-ONU, OASIS et le secteur privé. Ces modifications seront apportées au document lors de sa prochaine révision.

Point 4 – Table ronde sur les services dans les pays en transition

Documentation:

TRADE/2001/1	Caractéristiques importantes du secteur des services ainsi que du commerce dans les pays en transition
TRADE/2001/1/Add.1	<i>Important features of the service sector and trade in transition economies: financial services in transition economies</i>
TRADE/2001/1/Add.2	<i>Important features of the service sector and trade in transition economies: transport sector</i>
TRADE/2001/15	Importance économique de l'assurance en Europe centrale et orientale et impact de la mondialisation et de l'e-Business

19. Au cours de la Table ronde sur les services dans les pays en transition, des exposés ont été présentés sur divers aspects du secteur des services afin de stimuler le débat de politique générale sur ce thème et de susciter la formulation de recommandations et de conseils en ce qui concerne

les travaux futurs de toute nature que le Comité pourrait entreprendre dans ce domaine. La Table ronde était présidée par M. Safarik-Pstrosz (Président de l'Office tchèque de la normalisation, de la métrologie et des essais, Ministère de l'industrie et du commerce, et Président de FITPRO – organisme national tchèque de facilitation du commerce). Des exposés ont été présentés par les personnes ci-après: M. Julian Arkell (Directeur d'Insurance Outlook, ASEC/Geneva Association), M. Rumen Dobrinsky (économiste, Division des analyses économiques), M. Jaroslaw Pietras (Sous-Secrétaire d'État, Bureau du Comité pour l'intégration européenne, Pologne), M. Alexandre V. Volokitin (Vice-Ministre, Ministère de la communication et de l'information de la Fédération de Russie) et M. Thomas Hess (économiste en chef, Swiss Re).

20. L'ensemble des participants a reconnu que si, autrefois, les secteurs des services avaient été quelque peu négligés au profit de l'industrie lourde dans les pays en transition, des progrès considérables avaient été accomplis dans ce domaine durant la période de transition. Les secteurs des services prenaient rapidement de l'essor dans la plupart des pays en transition et la modernisation de l'économie de ces pays avait jeté les bases d'une utilisation rationnelle des infrastructures modernes – technologies de l'information, par exemple –, et des nouveaux mécanismes financiers qui avaient été mis en place.

21. Il a été convenu que dans les plus avancés de ces pays, le processus de transition arrivait à son terme, mais qu'il subsistait des problèmes à régler. En particulier, les pays en transition présentaient encore un certain retard en ce qui concernait leurs exportations de services et leur participation aux marchés mondiaux des services, mais ils rattrapaient rapidement ce retard à mesure qu'ils amélioraient leur infrastructure de services pour faire face à la mondialisation. Néanmoins, les parts de marché des divers types de services – tourisme, transport, services financiers et services aux entreprises – ainsi que la structure du capital et la base financière dans ces secteurs étaient encore sensiblement différentes de celles de pays à économie de marché plus avancés.

22. Un grand nombre de participants a reconnu que malgré ses structures parfois rigides, le système commercial multilatéral demeurait l'instrument optimal pour concevoir des solutions globales qui soient favorables aux secteurs des services. Les aspects déterminants pour cette évolution dans les pays en transition étaient l'état actuel de l'offre dans les divers secteurs des services, la base de ressources nationale dont disposaient ces pays, la nécessité de stimuler l'investissement étranger direct et, pour certains des pays en question, leur adhésion future à des organisations et organismes internationaux, comme l'Union européenne et l'Organisation mondiale du commerce.

23. Le Comité a **adopté** les recommandations formulées par la Table ronde, qui figurent dans l'annexe 2.

24. Le Comité a **pris note** des documents d'information établis à l'intention de la Table ronde: TRADE/2001/1, TRADE/2001/1/Add.1, TRADE/2001/1/Add.2 et TRADE/2001/15.

25. Le Comité a remercié Swiss Re pour l'excellent document d'information qu'il avait établi spécialement à l'intention du Comité (TRADE/2001/15).

Point 5 – Recommandations du Forum organisé sur le thème «Le commerce de demain: conséquences du développement des services électroniques pour le commerce, l'investissement et l'entreprise»

Documentation:

TRADE/2001/12	Bulletin d'information n° 1 – Programme du Forum
TRADE/2001/INFORMAL/8	<i>Recommendations from the Forum</i>
ECE/TRADE/268	<i>Forum Proceedings: Electronic commerce for transition economies in the Digital age</i>

26. Après avoir entendu un bref exposé sur le Forum et les recommandations qu'il avait formulées, les délégations ont souligné l'importance de tels débats de haute tenue sur le commerce des services pour tous les pays de la région. Le Comité a félicité le secrétariat pour la qualité du Forum et **adopté** ses recommandations (voir l'annexe 1) quant aux travaux à entreprendre. Le Comité a ensuite demandé au Bureau, avec le concours du secrétariat, de suivre leur mise en œuvre et de lui faire rapport à ce sujet en 2002.

27. Le Comité a aussi demandé que le secrétariat publie le compte rendu des travaux du Forum dans les plus brefs délais et les communique à titre de contribution au groupe d'étude de haut niveau de l'ONU sur les technologies de l'information et de la communication, à New York.

28. À propos de la recommandation visant à ce que les travaux du Forum soient publiés dans les plus brefs délais et communiqués au groupe d'étude à New York, la délégation française a souligné que, de façon générale, au vu de l'importance, pour les services électroniques, des travaux consacrés aux normes et règles de la CEE dans le domaine du commerce électronique, il fallait promouvoir plus activement ces travaux.

29. En réponse à une question de la délégation de la Commission européenne concernant la recommandation de faire participer «les réseaux appropriés de politique mondiale», il a été noté que cette recommandation correspondait à celle d'une plus grande participation de la société civile inscrite dans la Déclaration du Millénaire adoptée par les Nations Unies.

Point 6 – Examen des tendances, des politiques et des problèmes récents ainsi que des perspectives du commerce

Documentation:

ECE/EAD/01/1	Étude sur la situation économique de l'Europe 2001 n° 1
--------------	---

30. La Division des analyses économiques de la CEE a mis en relief deux études du secrétariat, l'une sur les tendances de l'épargne et de l'investissement, et l'autre sur les répercussions des investissements étrangers directs dans les pays en transition. Ces deux études figurent dans l'*Étude sur la situation économique de l'Europe 2001* n° 1. Le Comité a félicité la Division des analyses économiques de la qualité de ces études.

31. La Commission européenne a présenté une vue d'ensemble des relations commerciales actuelles entre la Communauté, les pays associés et d'autres pays en transition. Elle a ensuite donné un aperçu des programmes d'assistance de l'Union européenne en faveur des pays de l'Europe du Sud-Est.

Point 7 – Rôle et orientation stratégique du Comité

Documentation:

TRADE/2001/2	Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise: mandat, objectifs généraux et buts stratégiques
--------------	--

32. Le Président a rappelé au Comité que celui-ci avait créé, à sa session de juin 2000, un «Bureau élargi» chargé, en prévision de la session de juin 2001, d'élaborer un mandat révisé en remplacement de celui de 1991 ainsi que des recommandations portant sur des objectifs généraux et une stratégie. Le Bureau élargi s'était réuni trois fois et, à la suite de ses travaux, présentait au Comité le document TRADE/2001/2.

33. Le Président a constaté que ce document exposait les buts et objectifs globaux des travaux du Comité pour les cinq à dix prochaines années et devait donc, de par sa nature même, refléter les intérêts des États membres dans une perspective un peu plus vaste que s'il s'agissait d'un programme de travail pour un an.

34. Plusieurs délégations ont remercié le «Bureau élargi» du vaste travail qu'il avait accompli sur les projets. Des modifications de forme ont été proposées et acceptées afin de délimiter plus clairement le champ effectif des travaux du Comité.

35. La délégation de la Fédération de Russie s'est déclarée en faveur du mandat révisé qui, à son avis, prenait bien en compte les intérêts des pays en transition. Elle a proposé, pour accroître l'efficacité de la mise en œuvre dans la pratique des objectifs généraux et des buts stratégiques du Comité, que le secrétariat poursuive ses efforts en vue de mobiliser des ressources extrabudgétaires, de renforcer l'appui apporté par les experts aux pays en transition dans les domaines de la compétence du Comité, de faire plus largement connaître les activités du Comité et d'amplifier sa coopération avec les milieux d'affaires, à la fois dans les pays développés à économie de marché et dans les pays en transition.

36. À l'issue du débat, le Comité a **approuvé** le mandat révisé ainsi que les objectifs généraux et les buts stratégiques, avec les modifications proposées, qui figurent dans les annexes 3 et 4 du présent rapport.

Point 8 – Rapport des organes subsidiaires: Facilitation du commerce

Documentation:

TRADE/CEFACT/2001/27	<i>Trade Facilitation in Transition Economies: Current Aspects and Issues</i>
TRADE/CEFACT/2001/35	Rapport de la septième session (plénière) du CEFACT-ONU, mars 2001

TRADE/2001/3

Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU),
résumé des principales activités et évolutions

TRADE/INFORMAL/2001/7 *UN/CEFACT's e-Business work*

37. M. Ray Walker, Président du Groupe directeur du CEFACT-ONU (CSG), a présenté les documents TRADE/CEFACT/2001/27, TRADE/CEFACT/2001/35, TRADE/2001/3 et TRADE/INFORMAL/2001/7, et il a rendu compte au Comité des travaux du CEFACT-ONU et de son Groupe directeur. Il a fait observer que le Centre avait beaucoup contribué, au cours de l'année écoulée, à mieux faire comprendre la facilitation du commerce, et cela grâce à la révision d'un certain nombre de recommandations fondamentales, par exemple la Recommandation 1: formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux et la Recommandation 18: mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international, ainsi que du Recueil des recommandations relatives à la facilitation du commerce. Il avait également adopté de nouvelles recommandations sur les instruments d'autorégulation du commerce électronique, des codes de conduite modèles et des codes des types de moyens de transport. Le CEFACT-ONU avait également établi un Mémoire d'accord entre la CEE et l'Organisation mondiale des douanes, signé en avril, qui constituait maintenant une base solide de coopération entre les deux organisations.

38. Le CEFACT-ONU avait également préparé un Mémoire sur la coopération technique avec l'Organisation pour la promotion des normes de structuration de l'information (OASIS). En réponse à une question de la délégation suisse, le Président du CGS a expliqué que le texte de ce Mémoire était en cours d'examen par le secrétariat de l'ONU et que le texte définitif serait mis à la disposition du public dès que possible.

39. Par ailleurs, le Groupe directeur du CEFACT-ONU (CGS) avait décidé de créer un nouveau groupe de travail sur le commerce électronique, qui allait absorber plusieurs groupes existants, ce qui en réduirait le nombre et rationaliserait les procédures. Le Président du CGS a ensuite informé le Comité des plans élaborés par le Groupe directeur pour obtenir des ressources extrabudgétaires à l'appui des travaux du CEFACT-ONU sur le commerce électronique. Le Président du CEFACT-ONU et le Président du CGS se sont déclarés prêts à exécuter ces plans en étroite coopération avec le secrétariat.

40. Le Comité a **pris note** des documents TRADE/CEFACT/2001/35 (Rapport de la septième session (plénière) du CEFACT-ONU, mars 2001) et TRADE/2001/3 (Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, CEFACT-ONU, résumé des principales activités et évolutions). Le Comité a également **demandé** que son Bureau élargi et le secrétariat, en étroite collaboration avec le CGS, suivent les propositions qui avaient été présentées aux fins de trouver des ressources extrabudgétaires à l'appui des travaux du CEFACT-ONU sur le commerce électronique.

41. La délégation de la Fédération de Russie a félicité M. Ray Walker de sa collaboration avec le CEFACT-ONU et signalé que la Russie envisageait de créer un organisme national de facilitation du commerce, en application de la Recommandation 4 de la CEE-ONU. Elle a demandé au secrétariat de lui procurer une synthèse des principes de base à appliquer pour créer cet organisme. La délégation a également suggéré la mise en place de forums sous-régionaux (par exemple dans les pays en transition d'Europe orientale et de la CEI) sous l'égide du CEFACT-ONU. Elle a souligné aussi combien il importait de réunir des ressources extrabudgétaires à l'appui de ces activités.

42. Un membre du secrétariat a présenté le document TRADE/CEFACT/2001/27 (*Trade Facilitation in Transition Economies: Current aspects and issues*) et rappelé qu'en s'attachant plus activement à la question de la facilitation du commerce dans les pays en transition, le CEFACT-ONU serait fidèle au mandat global qui lui avait été confié et se conformerait à la mission régionale de la CEE-ONU.

43. Le Comité a **pris note** du document et **demandé** au CEFACT-ONU de lui faire rapport en 2002.

44. La délégation du Royaume-Uni a présenté le document TRADE/INFORMAL/2001/5 (*Proposal for a High-level meeting on trade facilitation to take place in the United Nations in May 2002*).

45. Dans sa présentation, la délégation a fait observer qu'après la réduction des droits de douane et l'abaissement des obstacles non tarifaires, la facilitation du commerce constituait un domaine important dans lequel il était possible de réaliser une nouvelle amélioration non négligeable de l'efficacité des échanges commerciaux.

46. Le Président a expliqué que cette orientation concordait avec l'intérêt stratégique du Comité, et il a signalé que la proposition avait été bien reçue lors de la septième session du CEFACT-ONU, en mars 2001.

47. Le Comité a **reconnu** l'importance de la facilitation du commerce pour tous les pays et tous leurs partenaires économiques et réaffirmé son intention de se consacrer à cette question.

48. Le Comité **s'est dit conscient** de l'utilité d'une telle réunion, au cours de laquelle toutes les organisations internationales concernées et les milieux d'affaires pourraient débattre ensemble de la facilitation du commerce, et de façon générale favorable à ce qu'elle soit organisée. Plusieurs délégations se sont déclarées en faveur de la proposition, mais certaines ont demandé plus de temps pour l'étudier et consulter leurs instances supérieures avant de prendre une décision ferme. Elles souhaitaient avoir des éclaircissements sur la corrélation entre cette réunion et le processus de l'OMC ainsi que sur le calendrier et le contenu envisagés pour la réunion.

49. Le Comité a donc **demandé** au secrétariat de constituer une équipe spéciale chargée d'établir des plans à titre préliminaire et de consulter les délégations au sujet de la réunion, et au Groupe directeur du CEFACT-ONU d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa réunion qui devait avoir lieu du 3 au 6 septembre 2001.

Point 9 – Normes de qualité des produits agricoles

Documentation:

TRADE/WP.7/2000/11

Rapport de la cinquante-sixième session du WP.7

TRADE/2001/4

Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7) – Résumé des principales activités et faits nouveaux

50. Le secrétariat a donné un aperçu des travaux réalisés par le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7) et de ses sections spécialisées depuis la dernière session du Comité.

51. Les éléments ci-après ont été mis en lumière:

- La réunion des rapporteurs sur les plants de pommes de terre, qui s'était déroulée avec succès à Moscou, à l'invitation du Ministère de l'industrie, de la science et de la technologie. À cet égard, le secrétariat a remercié les autorités russes et la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève du concours qu'elles avaient prêté à l'organisation de cette réunion.
- L'adoption et la publication d'une norme CEE-ONU pour les découpes et carcasses de bœuf.

52. À sa dernière session, le Comité avait demandé que le secrétariat évalue les possibilités de réaffectation de ressources à l'intérieur de la Division du commerce en faveur du groupe des normes agricoles pour qu'il puisse assurer l'élaboration des commentaires (voir ECE/TRADE/262, par. 37).

53. En réponse à cette demande, la Directrice de la Division du commerce a fait connaître que des ressources complémentaires avaient été demandées mais qu'avec un budget de la CEE à croissance zéro, il n'y avait guère de chances qu'un nouveau poste soit créé dans un proche avenir. Elle a aussi souligné que le secrétariat serait disposé à se charger de cette tâche, à la condition de pouvoir recruter le fonctionnaire supplémentaire requis, soit grâce à des ressources extrabudgétaires, soit que les États membres prennent la décision d'interrompre des activités déterminées, jugées moins prioritaires, pour dégager les ressources nécessaires (voir TRADE/WP.7/2000/11, par. 89).

54. La délégation de la Fédération de Russie a fait valoir que cette tâche était pour elle hautement prioritaire et en a souligné l'importance mondiale, dont témoignait le nombre des pays qui, sans appartenir à la région de la CEE, y participaient néanmoins activement. L'intervenant a souligné combien il importait que les normes de la CEE soient plus largement appliquées en Russie et dans la CEI, afin d'encourager la production de denrées agricoles de haute qualité et de faciliter les échanges. Il a suggéré aussi, à cet effet, de mettre à profit l'expérience acquise par la CEE dans ce domaine pour organiser des cours de formation à l'intention d'inspecteurs de la qualité ainsi que d'organismes nationaux d'élaboration de normes.

55. Le Comité **a approuvé** le rapport du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité sur les travaux de sa cinquante-sixième session (TRADE/WP.7/2000/11) et **a pris note** du résumé des principales activités et des faits nouveaux (TRADE/2001/4).

Point 10 – Politiques de normalisation

Documentation:

TRADE/WP.6/2000/20

Rapport de la dixième session du Groupe de travail 6

TRADE/2001/5

Groupe de travail 6 – Résumé des principales activités et faits nouveaux

56. Le secrétaire du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6) a présenté, au nom de M. C. Arvius, Président du Groupe de travail,

les récents projets lancés par le Groupe de travail et les activités entreprises depuis sa dernière session en novembre 2000. Un résumé de ces activités et les propositions du WP.6 soumises à l'examen du Comité figuraient dans le document TRADE/2001/5.

57. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance des activités du WP.6, notant en particulier le projet de «Modèle international pour l'harmonisation des règlements techniques» (voir TRADE/WP.6/2000/8) élaboré par l'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (l'Équipe «START»).

58. La délégation turque s'est félicitée de la tâche accomplie par le WP.6 et a indiqué au Comité que l'administration turque compétente prendrait toutes les mesures nécessaires au déroulement en Turquie, en 2002, d'un atelier sur les questions d'harmonisation technique, en coopération avec le WP.6.

59. À propos des travaux consacrés par le WP.6 aux questions d'assurance de la qualité, il a été proposé de créer un centre de la qualité chargé de promouvoir les normes d'assurance de la qualité ainsi que les instruments juridiques et les normes de la CEE, en se fondant sur le Centre d'information sur les normes de la CEI qui existait à Minsk. Le Comité **a demandé** au secrétariat d'étudier les moyens de donner une suite pratique à cette proposition.

60. Le Comité a salué l'expérience acquise par le Groupe de travail dans l'établissement de contacts avec des groupements régionaux, en particulier la CEI, créant ainsi une interface active entre le secrétariat et les gouvernements intéressés.

61. La délégation de la Commission européenne a réaffirmé son appui au WP.6, dont les activités étaient parmi les plus utiles de la CEE, tant pour les gouvernements que pour le secteur privé. Son appui allait tout particulièrement aux travaux consacrés à l'harmonisation technique par le recours à des normes internationales.

62. Le Comité **a pris note** du document TRADE/2001/5 résumant les principales activités et les faits nouveaux.

63. Le Comité **a approuvé** la création d'une équipe de spécialistes de la métrologie dans le cadre du WP.6.

64. Le Comité **a approuvé** aussi les propositions ci-après du WP.6 et **a demandé** au secrétariat de leur assurer le suivi nécessaire au sein de la CEE:

- Inviter les autres organes subsidiaires principaux à envisager la possibilité d'appliquer, dans leurs domaines de compétence respectifs, les principes et la notion proposés dans le «Modèle international pour l'harmonisation des règlements techniques», l'objectif étant de définir d'éventuels projets pilotes;
- Demander aux gouvernements membres de la CEE d'accepter de s'engager à tenir le secrétariat informé de la transposition ou de l'utilisation à l'échelon national d'instruments juridiques, de recommandations ou de normes élaborés dans le cadre de la CEE.

65. Le Comité **a adopté** le rapport de la dixième session du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (TRADE/WP.6/2000/20).

Point 12 – Développement de l'industrie et de l'entreprise

Documentation:

TRADE/WP.8/2000/12	Rapport de la première session du Groupe de travail 8
TRADE/WP.8/2001/5	Rapport de la deuxième session du Groupe de travail 8
TRADE/2001/7	Résumé des principales activités et faits nouveaux

66. Le Comité s'est félicité du rapport sur les travaux menés à bien depuis la création du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8). Il a été noté que, comme le Comité l'avait demandé en juin 2000, les deux groupes spéciaux d'experts – de l'industrie chimique et de l'acier – avaient été supprimés et que les éléments de leurs programmes de travail qui restaient à exécuter avaient été confiés aux nouvelles équipes de spécialistes créées dans le cadre du Groupe de travail.

67. Le Comité a **approuvé** la création des trois nouvelles équipes de spécialistes mises en place par le WP.8 à sa deuxième session, à savoir:

- Équipe de spécialistes des services de conseils, d'orientation et d'information aux entreprises;
- Équipe de spécialistes de la promotion des femmes dans l'entrepreneuriat;
- Équipe de spécialistes de l'atténuation de la pauvreté par le développement de l'entreprise et de l'entrepreneuriat.

68. M. Patrick Gannon, Président de l'Équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via Internet, a présenté les travaux réalisés et les résultats obtenus par cette équipe. Il a souligné que le Forum de la CEE-ONU sur les conséquences du développement des services électroniques pour le commerce, l'investissement et l'entreprise, qui s'était tenu les 11 et 12 juin 2001, avait recommandé de développer les travaux de cette équipe, en leur accordant un rang élevé de priorité.

69. Le Comité a pris note des efforts très fructueux de cette équipe. Il a aussi estimé qu'une coordination plus étroite devait être instaurée entre ses travaux et ceux du CEFACT-ONU, et a demandé qu'un rapport lui soit présenté, à sa prochaine session, sur les progrès accomplis à cet égard.

70. Le Comité a aussi entendu un rapport sur les travaux se rattachant au WP.8 effectués par l'Unité de coordination des activités opérationnelles de la CEE. Il s'agit de services consultatifs régionaux (portant en particulier sur les petites et moyennes entreprises, l'entrepreneuriat, la promotion des femmes dans l'économie, les pratiques juridiques et commerciales internationales, et la promotion des investissements) ainsi que de l'appui aux équipes de spécialistes de la promotion des femmes dans l'entrepreneuriat et de l'atténuation de la pauvreté par le développement de l'entreprise et de l'entrepreneuriat.

71. Un rapport a été présenté par M^{me} Ewa Zimny, Conseillère régionale pour la promotion des femmes dans l'économie, qui a engagé le Comité à rechercher les moyens d'intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans le domaine du commerce électronique. M. Antal Szabó, Conseiller régional pour les PME et l'entrepreneuriat, a aussi rendu compte de nombreux ateliers et missions dont la responsabilité lui avait été confiée. Un certain nombre de délégations se sont félicitées tout particulièrement du remarquable programme de travail du Conseiller régional pour les PME et l'entrepreneuriat.

72. Le Comité a **approuvé** le programme de travail du WP.8 dans sa structure actuelle, comportant des éléments sur a) la restructuration industrielle, b) l'entrepreneuriat, et c) le développement durable, tel qu'il ressort des rapports du Groupe de travail sur les travaux de sa première et de sa deuxième sessions, tenues respectivement les 31 octobre et 1^{er} novembre 2000 et les 10 et 11 mars 2001. Il a aussi **approuvé** les rapports de ces deux sessions (document TRADE/WP.8/2000/12 et TRADE/WP.8/2001/5). Le Comité a **pris note** du document «Résumé des principales activités et faits nouveaux» (TRADE/2001/7).

Point 11 – Promotion du commerce et de l'investissement

Documentation:

OPA/AC.23/1	Rapport de la quarante-neuvième session du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5)
TRADE/INFORMAL/2001/1	<i>Dialogue and partnership for development: the UNECE Public-Private Partnership Alliance</i>
TRADE/INFORMAL/2001/2	<i>Public/Private Partnership for Infrastructure Development: Next Steps</i>

73. Le secrétariat a donné lecture d'une communication du Président du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5), M. David Winter, informant le Comité des progrès réalisés depuis la dernière session du Comité par le Groupe d'experts CET (Construction-exploitation-transfert), le Groupe consultatif de l'immobilier, le Groupe consultatif d'experts sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement et le Groupe consultatif sur l'arbitrage commercial international, qui tous faisaient rapport au WP.5.

74. L'un des points marquants de l'année écoulée avait été la publication des Directives du Groupe CET et le lancement d'une initiative pour les partenariats public-privé (PPP), en décembre 2000, dont l'objet était de fournir aux pays de la région des avis en matière législative et réglementaire, de contribuer au renforcement des capacités et de soutenir des projets dans cette région.

75. À propos des activités prévues, l'attention du Comité a été appelée sur un séminaire organisé par le Groupe consultatif de l'immobilier qui se tiendrait à Genève, en septembre 2001, et porterait sur les questions immobilières et la création d'un cadre propre à permettre aux biens fonciers d'apporter leur nécessaire contribution au développement économique.

76. Le Comité a aussi été informé des visites effectuées à Moscou par le Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement, de visites prévues en Ukraine et en Pologne et de la signature d'un accord entre l'Office des brevets des États-Unis et la CEE qui assurerait le financement des activités de formation et de séminaire entreprises dans ce domaine d'activité.

77. Le Comité s'est félicité des excellents progrès accomplis dans la révision de la Convention européenne de 1961 sur l'arbitrage commercial international.

78. Les délégations de la Fédération de Russie et du Bélarus ont remercié le Groupe de travail de ses très utiles travaux, et ont dit tout l'intérêt qu'elles attachaient à la poursuite de ses activités. La Fédération de Russie a aussi exprimé l'espoir que le Groupe consultatif sur l'arbitrage commercial international verrait son mandat prolongé, de manière à pouvoir mener à bien sa révision de la Convention européenne de 1961 sur l'arbitrage commercial international, et a remercié le secrétariat de l'appui accordé au titre de cette activité. Elle espérait que la révision de la Convention serait achevée le plus rapidement possible: cela représenterait en effet une très utile contribution à la mise en place d'un environnement juridique favorable à l'activité économique dans les États membres.

79. Le Comité a ensuite **approuvé** le rapport de la quarante-neuvième session du Groupe de travail 5 (OPA/AC.23/1).

Point 15 – Activités opérationnelles et activités consultatives régionales à l'appui du programme de travail

Documentation:

OPA/AC.20/2	Services consultatifs régionaux pour l'entrepreneuriat et les petites et moyennes entreprises
TRADE/2001/10	Activités opérationnelles

80. M^{me} Larissa Kapitsa, Directrice de l'Unité de coordination des activités opérationnelles, a présenté le document OPA/AC.20/2 traitant des services consultatifs régionaux pour l'entrepreneuriat et les petites et moyennes entreprises. Elle a informé la réunion de la signature d'un mémorandum d'accord entre la CEE et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire ainsi que des activités de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI), laquelle pouvait servir de modèle à d'autres régions du monde déchirées par des conflits. Elle a aussi évoqué un certain nombre d'activités importantes concernant l'appui aux PME, les femmes dans le développement de l'entreprise (y compris l'idée de créer une fondation pour épauler les femmes chefs d'entreprise), les projets d'entrepreneuriat pour les jeunes, notamment dans les pays en transition, et l'Alliance pour les partenariats public-privé.

81. Le Comité a aussi été informé d'un certain nombre de manifestations prévues pour 2001 qui pouvaient présenter de l'intérêt pour les délégations: un forum des femmes chefs d'entreprise (22 octobre), un forum sur les expériences nationales des PME concernant le Bélarus (23 octobre) et la Pologne (24 octobre) ainsi qu'un atelier sur l'entrepreneuriat pour les jeunes (21-24 novembre) à Trieste (Italie).

82. Le Président du Comité a remercié M^{me} Kapitsa de cette information et a souligné l'importance d'une étroite coopération entre le Bureau et l'Unité de coordination des activités opérationnelles.

83. Le Comité a **pris note** du document OPA/AC.20/2.

84. Le secrétaire du Comité a ensuite présenté le document TRADE/2001/10, qui résume les activités opérationnelles entreprises par les organes subsidiaires du Comité, essentiellement des séminaires et des ateliers. Le Comité a aussi **pris note** de ce document.

Point 13 – Liens avec d'autres organisations

Documentation:

TRADE/2001/8

Coopération avec d'autres institutions internationales

85. Un membre du secrétariat a présenté le document ci-dessus et explicité la coopération en cours entre la CEE-ONU et d'autres organisations internationales. Le Comité a **pris note** de ce document.

Point 14 – Activités menées à l'appui du programme de travail grâce à des fonds extrabudgétaires

Documentation:

TRADE/2001/9

Activités extrabudgétaires à l'appui du programme de travail

86. Le secrétariat a rendu compte des activités extrabudgétaires entreprises pendant l'année écoulée (TRADE/2001/9) et, en particulier, de l'activité en cours «Renforcement des capacités pour améliorer le financement du commerce et les perspectives d'investissement dans le secteur du bois en Russie». Il a été noté que les nombreux résultats générés par cette activité pouvaient être reproduits dans d'autres secteurs comme dans d'autres parties du monde. Les délégations se sont déclarées particulièrement intéressées par les travaux en cours dans les domaines du développement durable, des opérations portuaires concernant le bois et des échanges portant sur la biomasse.

87. Le Comité a dit l'intérêt qu'il attachait à la poursuite de ces utiles activités et a **pris note** du rapport ci-dessus.

88. Il a également été rendu compte de deux nouveaux projets, entrepris en coopération avec d'autres commissions régionales de l'ONU, pour lesquels la CEE était chef de file, concernant: le renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation du commerce et du commerce électronique dans la région de la Méditerranée, et extension des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques alignés (UNeDocs). Ce dernier projet est un élément du premier.

89. Ces deux projets seront axés sur le commerce entre les pays méditerranéens de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) qui ne sont

pas membres de l'Union européenne. Leur objectif est d'accroître la compétitivité des entreprises de pays méditerranéens sur les marchés régionaux et sur le marché mondial par les moyens suivants:

- Simplifier et harmoniser les procédures commerciales tout au long de la chaîne de transactions;
- Appliquer les processus automatisés et les technologies de l'information à l'administration et au commerce;
- Faciliter la participation des petites et moyennes entreprises (PME) au commerce électronique.

90. Les informations en retour reçues de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de la Commission européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) (ainsi que de partenaires de la CEE dans les autres commissions régionales) ont été prises en compte pour la conception du projet.

91. Le projet, qui dispose d'un budget de 600 000 dollars É.-U. sur deux ans, figure sur la liste des projets proposés pour financement par le Compte pour le développement (exercice biennal 2002-2003) et est en cours d'approbation par le Département des affaires économiques et sociales. Son examen est près d'être achevé, et le secrétariat cherche à lui assurer l'appui de représentants à New York d'États membres de la CEE dans le cadre du Comité du programme et de la coordination pour 2001.

92. Le secrétariat a aussi mis au point un projet connexe appelé UNeDocs pour aider les micro, mini, petites et moyennes entreprises de cette sous-région à s'introduire dans le réseau mondial pour accéder aux marchés internationaux. Ce projet assurera aux PME des pays en développement et des pays en transition un moyen d'accès à l'économie numérique en établissant un lien effectif entre les documents électroniques et les documents sur papier et en faisant en sorte que les nouvelles technologies renforcent l'efficacité et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement.

93. Le projet UNeDocs se fonde sur les normes commerciales et les recommandations importantes qui ont été élaborées par la CEE, en particulier la formule-cadre des Nations Unies, les Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) et le Dictionnaire d'éléments de données de l'ONU. Le projet vise à replacer ces normes dans le contexte des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de l'Internet.

94. Cet ambitieux projet a suscité un vif intérêt. Le secrétariat a donc eu le plaisir d'annoncer au Comité que le Gouvernement suisse avait approuvé, par l'intermédiaire de son secrétariat d'État à l'économie, le principe du projet «UNeDocs – Extension des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques alignés» et que le Gouvernement du Royaume-Uni l'avait informé de son intention d'y contribuer en fournissant un important système de logiciels fondés sur l'Internet qui permettraient la mise en œuvre de documents commerciaux électroniques.

95. Étant donné le caractère global du commerce international et des technologies de l'information et de la communication, le Comité s'est déclaré favorable à ce que la CEE, les commissions régionales qui sont ses partenaires et la CNUCED poursuivent leur coopération en vue de la mise au point et de la réalisation de ce projet, et il a félicité le secrétariat de cette importante initiative.

Point 16 – Activités des autres organes subsidiaires principaux de la CommissionDocumentation:

TRADE/2001/13	Activités des autres organes subsidiaires principaux de la Commission ayant un rapport avec les travaux du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise
---------------	--

96. Le Comité a **pris note** du document TRADE/2001/13, qui contient une très brève description des activités des autres organes subsidiaires principaux de la Commission ayant un rapport avec les travaux du Comité. Ce document étant peu utile et la Commission ayant demandé que la coopération intersectorielle soit plus approfondie, le Comité a **demandé** qu'il soit, à l'avenir, **remplacé** par un autre document. Il a proposé que soit désormais établi un rapport sur les activités en cours menées à l'appui de la coopération intersectorielle entre les autres organes subsidiaires principaux et lui-même. La teneur du rapport serait déterminée par le Bureau du Comité, en consultation avec le secrétariat.

Point 17 – Programme de travailDocumentation:

TRADE/2001/14	Projet de programme de travail pour 2001/2002
TRADE/2001/16	Révision de la Convention européenne de 1961 sur l'arbitrage commercial international
TRADE/2001/17	Proposition de création d'un Annuaire du développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise
TRADE/2001/17/Add.1	<i>Proposal for a Trade, Industry and Enterprise Development Directory: Examples from the Russian Federation, Turkey and Yugoslavia</i>

97. Le Comité a **approuvé** le programme de travail pour 2001/2002, présenté dans le document TRADE/2001/14, en tenant compte des décisions prises au cours de la session, des ressources allouées au secrétariat et de l'opportunité de solliciter des contributions extrabudgétaires. À la demande de la délégation française, il a accepté d'apporter une modification au libellé du paragraphe 83 du document TRADE/2001/14 relatif au quatrième Séminaire sur l'analyse, les méthodes de traitement et l'assainissement des sols et des eaux souterraines pollués, en ajoutant la phrase suivante à la fin du paragraphe 83: «Ce séminaire se tiendra en 2003 en France, à l'invitation du Gouvernement français».

98. Le Comité a discuté de la création d'un *Annuaire du développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise* qui permettrait aux investisseurs étrangers et aux petites et moyennes entreprises de trouver plus facilement les renseignements sur les organismes pertinents des pays en transition. Le secrétariat a demandé à la Commission européenne de l'aider à recenser les bureaux pertinents de l'Union européenne établis dans des pays en transition à inclure dans l'Annuaire. La proposition de créer l'Annuaire susmentionné, présentée dans les documents TRADE/2001/17 et TRADE/2001/17/Add.1, a été **approuvée** par le Comité.

99. Le Comité a de nouveau demandé au CEFACT-ONU et à l'Équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via Internet de coordonner étroitement leurs programmes de travail afin de renforcer celles de leurs activités qui ont des rapports entre elles et d'éviter les chevauchements inutiles et la dissémination des ressources.

100. Le Comité a examiné le rapport du Groupe consultatif de l'arbitrage commercial international sur les progrès réalisés dans la révision de la Convention européenne de 1961 sur l'arbitrage commercial international (TRADE/2001/16). Il **a approuvé** l'organisation, par le Groupe consultatif, d'une réunion préparatoire officielle, réunissant des représentants de pays désignés, pour achever la mise au point du texte et de l'acte final d'un protocole facultatif révisant la Convention européenne, comme cela est demandé au paragraphe 10, et **a pris note** du reste de ce document.

Point 18 – Autres questions

a) Date de la prochaine session

101. Le Comité a examiné les dates auxquelles il pourrait tenir sa prochaine session, et décidé de la tenir pendant la semaine commençant le 13 mai 2002. Il a demandé au Bureau de fixer les dates exactes de la prochaine session pendant la semaine indiquée, en tenant compte des décisions prises par l'équipe spéciale créée au titre du point 8 de l'ordre du jour.

102. Le Comité a pris note de l'information.

b) Autres questions

Dates limites pour la soumission des documents

103. Le secrétariat a ensuite indiqué aux délégations les dates limites fixées pour la soumission des documents en vue de la session suivante. Ces dates sont les suivantes:

Distribution comme document officiel
avec traduction

25 février 2002

Reproduction comme document officiel

26 avril 2002

104. Il a été rappelé aux délégations que, pour avoir des renseignements constamment mis à jour sur les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires, elles pouvaient consulter l'Internet à l'adresse ci-après: <http://www.unece.org/trade>. De plus, une liste des personnes à consulter au secrétariat pour obtenir un complément d'information sur les travaux du Comité figure à l'annexe 5.

Point 19 – Adoption du rapport

105. Le Comité a adopté son rapport le 15 juin 2001.

* * *

Annexe 1

FORUM

LE COMMERCE DE DEMAIN: CONSÉQUENCES DU DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ÉLECTRONIQUES POUR LE COMMERCE, L'INVESTISSEMENT ET L'ENTREPRISE

Tenu les 11 et 12 juin 2001 à Genève (Suisse) à l'occasion de la session annuelle du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

Recommandations

Les participants au Forum de la CEE intitulé: «Le commerce de demain: conséquences du développement des services électroniques pour le commerce, l'investissement et l'entreprise»,

Reconnaissant :

- Que les services, en particulier les services électroniques, dépendent dans une large mesure de l'adoption de nouvelles technologies de l'information et de la communication, de l'ouverture des monopoles (services de téléphonie vocale ou services offerts sur l'Internet, par exemple) dans de nombreux pays, de la libéralisation progressive de secteurs tels que ceux de la banque et de l'assurance, et de la mise en vigueur de cadres réglementaires acceptés au niveau international;
- Que l'infrastructure des services repose sur les infrastructures matérielles, et que pour être prospère, le secteur des services doit au préalable comprendre des services de télécommunication adéquats, des services efficaces dans les domaines de la banque, de l'assurance, des marchés boursiers, de l'information financière et de l'intermédiation en assurance; des réseaux et une logistique des transports routiers, ferroviaires, maritimes et aériens qui donnent toute satisfaction; des services portuaires et aéroportuaires adéquats; un large éventail de services professionnels aux entreprises, par exemple d'ingénieurs-conseils ou de consultants en technologies de l'information ou en gestion, des services de publicité et d'études de marché ainsi que des services juridiques et des services d'audit, de même que des facteurs de production intermédiaire indispensables pour les activités de production, les activités commerciales et les activités d'intermédiation qui accroissent l'efficacité dans tous les secteurs de l'économie;
- Que les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de maîtriser la mondialisation, et que le domaine public international doit s'ouvrir davantage à la participation de nombreux acteurs, sur les plans local et mondial, dont la contribution est essentielle pour garantir la légitimité et la durabilité, et que les progrès accomplis sur le chemin de la mondialisation contribuent à la prospérité de tous;

- Que le rayonnement d'un pays sur la scène internationale conditionne largement la réussite de sa politique de production et d'exportation de services, et que ce rayonnement dépend du cadre global de réglementation des macrotransactions et de l'efficacité de l'économie, y compris le niveau d'instruction, l'orientation des services, le sentiment de sécurité et de confiance des citoyens, la qualité des services publics et la fiabilité des services en général;
- Que la confiance des consommateurs et des milieux d'affaires internationaux à l'égard d'un marché ou d'un secteur dépend largement de l'existence d'un cadre de réglementation des activités équitable et transparent qui garantisse des conditions de concurrence sur un pied d'égalité à tous les agents économiques, que leurs transactions s'effectuent ou non dans le monde virtuel;
- Qu'un secteur de services efficace est de plus en plus considéré comme l'une des conditions préalables à la croissance économique et au développement social, et cela vaut en particulier pour les services fondés sur le savoir qui accordent une grande valeur au capital intellectuel, que la transition vers des économies axées sur les services à forte intensité de savoir encourage fortement le relèvement du niveau d'instruction et l'amélioration des compétences de la population, et que les États membres se trouvent amenés à s'assurer qu'ils ne privent pas leur population des perspectives que peuvent offrir les services électroniques;

Recommandent que le Comité prenne les initiatives ci-après:

1. Inciter les gouvernements de toute la région à favoriser l'établissement de liens entre le secteur public et le secteur privé afin de mettre en place et d'exploiter une infrastructure de services électroniques de haut niveau, en particulier dans le secteur des télécommunications, et à offrir des conditions de nature à la rendre attractive pour les investisseurs;
2. Étudier les moyens d'amener, en exploitant les possibilités offertes par la technologie, les réseaux appropriés de politique mondiale qui transcendent les frontières nationales, institutionnelles et sectorielles à créer des alliances propices au changement pour stimuler le développement des services électroniques dans toute la région;
3. Formuler, en coopération avec les organisations internationales et partenaires privés compétents, des recommandations sur les règles et normes appelées à régir les formes de gestion dans les services électroniques et en suivre l'application;
4. Encourager, en étroite coopération avec les organismes sectoriels internationaux et nationaux, l'élaboration de règles nationales transparentes édictées en fonction des activités, conformément aux pratiques et normes réglementaires et commerciales internationales;
5. Chercher à mobiliser la volonté, l'imagination et les ressources des principaux décideurs et représentants officiels des participants au Forum et de tous les pays de la région de la CEE afin de promouvoir un programme de renforcement des capacités et de mise en valeur des ressources humaines, à l'intention tout particulièrement des petites et moyennes entreprises (PME), en favorisant l'élaboration et la réalisation, en coopération avec les organisations

internationales compétentes, les organismes professionnels du secteur et des partenaires privés, d'un projet de téléenseignement de la CEE qui aura pour but de donner aux particuliers et aux entreprises les moyens de saisir les possibilités offertes par les services électroniques;

6. Conférer un rang de priorité élevé aux travaux futurs de l'Équipe de spécialistes du développement des entreprises opérant sur l'Internet créée à l'issue du Forum de 2000 de la CEE sur le commerce électronique dans les pays en transition à l'âge numérique en les dotant des ressources de secrétariat nécessaires pour favoriser l'application de son programme sur le commerce électronique en faveur des pays en transition, en particulier les activités destinées à promouvoir les meilleures pratiques applicables pour l'infrastructure des services électroniques sur l'Internet;

7. Demander aux organes subsidiaires compétents de continuer à œuvrer en faveur de l'adoption de mesures de facilitation du commerce, y compris de l'harmonisation internationale des signatures électroniques, afin de réduire les obstacles au commerce, de favoriser les échanges internationaux de services électroniques et d'aider les gouvernements de la région pour la passation de marchés concernant ces services;

8. Inviter la Conférence des statisticiens européens de la CEE à encourager l'application des recommandations dans le prochain manuel sur les statistiques du commerce international des services, en prévision des besoins statistiques à satisfaire au titre de l'Accord général sur le commerce des services;

9. Engager les gouvernements à respecter la diversité des cultures, des langues, des croyances et des structures sociales dans la promotion du développement des services électroniques ainsi que la sauvegarde des droits du consommateur et du citoyen;

10. Assurer une coordination avec les organismes compétents pour que le commerce des services électroniques respecte les principes du développement durable et encourager les acteurs compétents à élaborer des normes équivalentes d'évaluation des facteurs écologiques et éthiques dans les services électroniques;

11. Mobiliser des moyens spéciaux pour aider les pays en transition et les pays méditerranéens à développer des services électroniques pour le développement du commerce, de l'investissement et de l'entreprise;

12. Publier le résumé des travaux du Forum dans les plus brefs délais et les communiquer à titre de contribution au groupe d'étude de haut niveau de l'ONU sur les technologies de l'information et de la communication, à New York.

* * *

Annexe 2**TABLE RONDE****SERVICES DANS LES PAYS EN TRANSITION****Recommandations**

Sur la base des informations présentées au cours de sa Table ronde sur les services dans les pays en transition, le Comité *recommande* que:

1. Les organes subsidiaires du Comité examinent leur programme de travail pour mener des activités plus intégrées en faveur du développement des services et du commerce des services, en particulier dans les pays en transition et les pays méditerranéens, et fassent rapport sur les progrès accomplis au Comité à sa prochaine session;

2. Le Groupe de travail sur le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8) examine son programme de travail de façon qu'il soit possible d'entreprendre des activités relatives aux services en vue d'une restructuration industrielle et des entreprises, y compris l'organisation d'un éventuel séminaire sur le rôle des services dans la restructuration industrielle, si des ressources sont disponibles;

3. Le secrétariat publie un compte rendu des discussions tenues lors de la Table ronde dans les trois langues de travail de la CEE (anglais, français et russe).

* * *

Annexe 3

MANDAT RÉVISÉ DU COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Le Comité est un cadre de discussions et d'action multilatérale qui élabore des recommandations, des normes et des instruments juridiques dans les domaines de la facilitation du commerce, des normes relatives à celui-ci, et de la restructuration et du développement de l'industrie et de l'entreprise.

Il étudie et, à l'issue de consultations, présente des recommandations sur des mesures concrètes, propres à:

- a) Faciliter, élargir et diversifier le commerce des pays de la région de la CEE (en tenant compte du fait que, pour être efficaces, ces mesures concrètes peuvent nécessiter la participation de l'ensemble des partenaires commerciaux, dans une optique internationale et mondiale);
- b) Promouvoir la facilitation du commerce aux niveaux régional et international;
- c) Favoriser une intégration plus poussée de tous les États membres de la CEE dans l'économie européenne et mondiale;
- d) Créer un cadre bien défini, prévisible et favorable au développement durable de l'industrie et d'entreprises nouvelles dans les pays de la région de la CEE et, en particulier, dans les pays dont l'économie est en transition.

Le Comité veille, en tant que de besoin, à coordonner ses travaux avec les autres organes subsidiaires principaux de la CEE, à y associer étroitement ces derniers et à mener des activités communes avec eux.

Dans la région, le Comité aide les pays qui avaient autrefois des économies planifiées à mettre en œuvre les principes et les méthodes de l'économie de marché, et à s'intégrer dans l'économie européenne et mondiale.

Le Comité fait participer à ses travaux des représentants de la société civile, y compris le monde des entreprises, et s'efforce de développer le dialogue entre les secteurs public et privé dans ses pays membres.

Le Comité apporte une contribution aux programmes mondiaux de l'Organisation des Nations Unies et tient compte de leurs aspects intersectoriels (tels que l'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans les activités, le développement durable et la participation du monde des entreprises) lorsqu'il élabore son programme de travail et celui de ses organes subsidiaires.

Chaque fois que cela est nécessaire, le Comité s'adresse à d'autres organismes des Nations Unies pour leur demander une assistance en vue de s'acquitter de ses tâches, conformément aux accords conclus entre eux.

Le Comité examine régulièrement les activités en cours et futures de ses organes subsidiaires et se tient au courant des travaux accomplis par d'autres organes des Nations Unies et d'autres institutions et organisations internationales dans son domaine de compétence. Il prend les mesures voulues pour coordonner ses activités avec celles de ces organismes, en vue d'éviter les doubles emplois et de donner à ses travaux une efficacité maximale.

* * *

Annexe 4

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET BUTS STRATÉGIQUES COMPLÉMENTAIRES DU COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

(énoncés dans le Plan d'action de 1997)

Les objectifs globaux des travaux du Comité, qui ont été énoncés dans le Plan d'action CEE-ONU de 1997, sont les suivants:

- a) «Concourir à la réalisation de l'objectif de la CEE-ONU qui consiste à faciliter et à renforcer la participation de tous les pays membres à des relations économiques harmonieuses»;
- b) «Faciliter l'intégration de tous les pays, en particulier des pays en transition, dans l'économie européenne et mondiale, et œuvrer pour prévenir l'apparition d'obstacles nouveaux au commerce dans la région»;
- c) «Contribuer à la mise en place d'un cadre bien défini, prévisible et propre à favoriser les activités de développement de l'industrie et des entreprises».

Objectifs généraux à court et à moyen terme et buts stratégiques complémentaires

Comme ses objectifs généraux à long terme sont très vastes et ambitieux, il faut que le Comité fixe des objectifs généraux à court et à moyen terme plus restreints. En outre, il doit prendre des décisions stratégiques concernant la façon d'utiliser les ressources dont il dispose pour faciliter la réalisation de ces objectifs généraux à court et à moyen terme. Il doit fixer des buts stratégiques relatifs aux domaines précis dans lesquels il entreprendra des activités.

Dans ce contexte le Bureau du Comité souhaiterait présenter les propositions d'objectifs généraux et de buts stratégiques qui figurent ci-après. Il les a élaborées en tenant compte du programme de travail pour 2001 et 2002. Les objectifs généraux sont imprimés en caractères gras italiques et les buts stratégiques complémentaires en caractères ordinaires.

1. Améliorer le cadre général du commerce régional et mondial:

a) En contribuant à la réduction des obstacles techniques au commerce et à l'accès aux marchés

Buts stratégiques complémentaires:

- Élaborer des recommandations en vue de faciliter le commerce;
- Mettre en place un partenariat étroit avec l'OMC et d'autres organismes internationaux ayant des activités visant à faciliter le commerce;

- Élaborer un accord international sur l'harmonisation technique et rédiger des protocoles sectoriels dans certains domaines du commerce;
- Mettre au point un processus recommandé d'harmonisation des règlements techniques qui influent sur le commerce;
- Soutenir le développement des technologies de l'information et des communications reposant sur des normes ouvertes et interopérables destinées à être utilisées dans le commerce et, en particulier, dans les pays en transition.

b) *En mettant au point des normes, des procédures communes et des pratiques optimales pour le commerce et en favorisant leur mise en application*

Buts stratégiques complémentaires:

- Mettre au point, gérer et actualiser des normes et des outils facilitant le commerce international et les activités économiques électroniques;
- Mettre au point, gérer et actualiser des normes commerciales relatives à certains produits agricoles faisant l'objet d'un commerce international;
- Définir des domaines dans lesquels les organisations internationales de normalisation doivent accomplir des travaux pour faciliter le commerce;
- Faciliter l'accès à des processus internationaux d'harmonisation et de normalisation de façon transparente et équitable.

c) *En mettant en place des réseaux régionaux et internationaux qui assurent des contacts entre les ministères et le monde des entreprises*

Buts stratégiques complémentaires:

- Créer et gérer un réseau de points de promotion dans les pays en transition;
- Publier un répertoire des points de contact nationaux;
- Élaborer des lignes directrices et des recommandations qui aident les administrations publiques à mieux comprendre les besoins du secteur privé tant au niveau national que dans le cadre du commerce international.

2. Améliorer le cadre général de l'investissement et de l'activité économique dans les États membres¹:

a) En encourageant l'adoption de normes internationales et, le cas échéant, régionales relatives au commerce et à l'activité économique

Buts stratégiques complémentaires:

Promouvoir l'application:

- De recommandations et d'instruments tendant à harmoniser les normes, les règlements techniques et les procédures d'évaluation de la conformité, y compris les procédures de contrôle de la qualité dans la région;
- De mesures visant l'instauration d'un partenariat étroit avec la CNUCED et avec d'autres organismes internationaux afin d'améliorer le cadre général de l'activité économique;
- De normes internationales relatives aux données utilisées dans l'administration, le commerce et les transports;
- De normes commerciales relatives à certains produits agricoles faisant l'objet d'un commerce international et à leur mise en œuvre harmonisée.

b) En définissant les moyens de développer les possibilités de financement du commerce et des investissements

Buts stratégiques complémentaires:

- Mettre au point des recommandations, des guides, des formations et des conseils qui contribuent à améliorer l'aptitude des pays en transition à négocier et à utiliser efficacement des contrats de concession dans le cadre de projets de partenariats entre le secteur public et le secteur privé;
- Suivre les tendances du financement du commerce dans les pays en transition;
- Organiser, sur demande, des séminaires sur le financement de l'exportation et du commerce;
- Élaborer des lignes directrices et/ou des recommandations destinées aux gouvernements et portant sur l'amélioration de l'aptitude des entreprises de la région à développer leurs capacités de financement du commerce et des investissements.

¹ Cet objectif général correspond à l'objectif du Plan d'action de 1997 qui prévoit de contribuer à «la mise en place d'un cadre bien défini, prévisible et propre à favoriser les activités de l'industrie et des entreprises». Il convient donc d'adopter un objectif général prévoyant d'aider les États membres à améliorer les contextes nationaux du commerce et de l'investissement.

c) ***En améliorant la résolution des différends commerciaux***

Buts stratégiques complémentaires:

- Formuler, à l'intention des gouvernements, des recommandations sur une révision éventuelle de la Convention européenne sur l'arbitrage commercial international;
- Faciliter et encourager le recours à l'arbitrage commercial international et à d'autres systèmes de résolution des différends dans la région.

3. ***Aider les États membres à rendre leur économie plus vigoureuse, plus stable et plus diversifiée²:***

a) ***En encourageant la création de nouveaux secteurs économiques qui reposent sur l'innovation et les nouvelles technologies***

Buts stratégiques complémentaires:

- Définir les effets de l'Internet et du commerce électronique sur le développement des entreprises et recommander des pratiques optimales dans ce domaine;
- Avoir des consultations avec les États membres et formuler des recommandations tendant à assurer le respect durable des droits de propriété intellectuelle dans la région et à favoriser le développement d'industries reposant sur le savoir.

b) ***En facilitant la restructuration et le développement de l'industrie et des entreprises***

Buts stratégiques complémentaires:

- Recueillir, traiter et diffuser des informations sur les meilleures pratiques en matière de restructuration et de développement de l'industrie et des entreprises;
- Étudier des questions économiques, techniques et réglementaires concernant le développement de l'industrie et de l'entreprise et formuler des recommandations en vue de l'action des pouvoirs publics;
- Étudier la compétitivité des secteurs de base dans les pays en transition et favoriser l'adoption de mesures en vue de surmonter les obstacles à la restructuration industrielle;

² Cet objectif général correspond à l'objectif du Plan d'action de 1997 qui prévoit de faciliter «l'intégration de tous les pays, en particulier des pays en transition, dans l'économie européenne et mondiale». On peut également considérer qu'il s'agit d'un objectif général visant à aider les États membres à mieux tirer parti des possibilités dont ils disposent dans les contextes régionaux et mondiaux du commerce et de l'investissement.

- Formuler, à l'intention des gouvernements, des conseils et des recommandations sur le développement durable de l'industrie, en particulier de la sidérurgie et de l'industrie chimique;
- Promouvoir l'application de l'ensemble des recommandations et des guides qui ont été élaborés dans le cadre des activités du Comité et présentent un intérêt sur le plan du développement de l'industrie et de l'entreprise.

* * *

Annexe 5

Contacts pour renseignements supplémentaires

Adresse postale des correspondants énumérés ci-dessous:

Commission économique pour l'Europe
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

Pour les questions concernant le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, prière de se mettre en rapport avec:

M^{me} Virginia Cram-Martos
Adresse électronique: virginia.cram-martos@unece.org

Pour les questions concernant le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et le commerce électronique (CEFACT-ONU), prière de se mettre en rapport avec:

M. Hans A. Hansell
Adresse électronique: hans.hansell@unece.org

Pour les questions concernant le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales, prière de se mettre en rapport avec:

M. Geoffrey Hamilton
Adresse électronique: geoffrey.hamilton@unece.org

Pour les questions concernant le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation, prière de se mettre en rapport avec:

M. Serguei Kouzmine
Adresse électronique: serguei.kouzmine@unece.org

Pour les questions concernant le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité, prière de se mettre en rapport avec:

M. Tom Heilandt
Adresse électronique: tom.heilandt@unece.org

Pour les questions concernant le développement de l'industrie et de l'entreprise, prière de se mettre en rapport avec:

M. Mika Vepsäläinen
Adresse électronique: mika.vepsalainen@unece.org

9. Pour les questions concernant les activités opérationnelles et les travaux des conseillers régionaux, prière de se mettre en rapport avec la Directrice de l'Unité de coordination des activités opérationnelles:

M^{me} Larissa Kapitsa

Adresse électronique: larissa.kapitsa@unece.org
